



VIE ABRÉGÉE

DU

T. Rev. Père Arsène-Marie de Serrières Provincial des Frères-Mineurs

CHAPITRE CINQUIÈME

Le Père Arsène-Marie, prêtre, professeur.



COMPRENANT l'excellence et la sublimité du sacerdoce, Fr. Arsène-Marie, au scolasticat, n'avait qu'une pensée et qu'un but : devenir un digne ministre de Jésus-Christ, un saint prêtre, par la réception fervente des ordres inférieurs et l'application à tous ses devoirs religieux.

Il avait reçu la tonsure à Loreto, en Espagne, le 13 novembre 1881.

Les Ordres Mineurs lui furent conférés à Clevedon, en Angleterre, le 19 mai 1883.-- Ce fut là aussi qu'il reçut le Sous-Diaconat le 22 décembre 1884 et le diaconat le 12 juillet 1885.

Dès lors, plus que jamais, la pensée de la prêtrise revient dans ses lettres, sa préoccupation continuelle est que bientôt il va être revêtu du Sacerdoce, aussi il demande des prières et ne peut se lasser de prier lui même, afin d'être prêt au jour de l'ordination.

Sur ces entrefaites, et avant qu'il fût ordonné prêtre, il est renvoyé en France, sa patrie, comme professeur au Collège Séraphique de Bordeaux.-- La tâche n'était pas facile. Le Fr. Arsène-Marie arrivait, en effet, au collège Séraphique à une époque fort critique : les autorités civiles s'acharnaient contre ce petit établissement comme étant dirigé par des religieux non reconnus par l'État.

D'ailleurs, ainsi qu'il le dit lui-même, ses inclinations mystiques ne le portaient nullement au rôle de professeur : cependant il l'accepta en toute obéissance, et Dieu le bénit visiblement.

Voici un fait touchant rapporté par un témoin oculaire :

Fr. Arsène-Marie apprend un jour que le découragement avait gagné plusieurs élèves, au point qu'ils songeaient déjà à rentrer